

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

SESSION 2007

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42), à l'exclusion de tout autre élément matériel.

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Documents à rendre avec la copie :

Annexe A	pages 16 et 17/19
Annexe B	page 18/19
Annexe C	page 19/19
Annexe D	page 19/19

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.
Le sujet comporte 19 pages, numérotées de 1/19 à 19/19.

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 19 pages numérotées de 1 sur 19 à 19 sur 19.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		page 1
Présentation du sujet		pages 2 et 3
DOSSIER 1 : Opérations courantes	(23 points)	pages 4 et 5
DOSSIER 2 : Opérations de fin d'exercice	(22 points)	page 5
DOSSIER 3 : Problèmes fiscaux	(15 points)	page 6
DOSSIER 4 : Tableau de financement	(20 points)	page 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Procédures de gestion de la clientèle de la société		page 8
Annexe 2 : Extrait du compte rendu trimestriel de la direction commerciale		page 9
Annexe 3 : Pièces comptables à enregistrer		pages 9 et 10
Annexe 4 : État de rapprochement		page 10
Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 1)	à rendre	pages 16 et 17

DOSSIER 2

Annexe 5 : Facture d'acquisition d'un véhicule utilitaire		page 11
Annexe 6 : Extrait du PCG et du mémento fiscal Francis Lefebvre		page 11
Annexe 7 : Fiche d'immobilisation du véhicule utilitaire		page 12
Annexe 8 : Fiche de travail pour les congés à payer		page 12
Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 2)	à rendre	page 18

DOSSIER 3

Annexe 9 : Relevé des revenus et remboursements versés à M. Fabiani en 2006		page 12
Annexe 10 : Informations fiscales		page 13

DOSSIER 4

Annexe 11 : Affectation du résultat 2005 de la SARL Modesto		page 13
Annexe 12 : Soldes intermédiaires de gestion de la SARL Modesto – Exercice 2006		page 14
Annexe 13 : Tableau des immobilisations de la SARL Modesto – Exercice 2006		page 15
Annexe 14 : Extrait de l'état des dettes de la SARL Modesto – Exercice 2006		page 15
Annexe C : Tableau de détermination de la capacité d'autofinancement	à rendre	page 19
Annexe D : Tableau des emplois et ressources du tableau de financement	à rendre	page 19

Récapitulation des annexes à rendre avec la copie : Annexes A à D

Les annexes à rendre sont distribuées en un seul exemplaire, il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter une date, le code du journal utilisé, le numéro et l'intitulé du compte ainsi qu'un libellé.

Vous venez d'être embauché(e) en novembre 2006 en qualité de comptable dans la société EVERBAT, société anonyme au capital entièrement libéré de 245 000 euros. Cette société a pour activité la distribution en gros d'appareils de chauffage, de sanitaires pour salles de bains, de pièces de plomberie et autres fournitures d'équipement léger en bâtiment. Elle assure également la réparation et l'entretien des appareils de chauffage. Elle emploie à l'heure actuelle 33 salariés.

La direction de la société est assurée par M. Fabiani, président du conseil d'administration.

La tenue de la comptabilité au sein de la société EVERBAT est confiée à M. Dumoulin, chef comptable. Il est assisté de deux aides comptables chargés de traiter les opérations relatives aux clients et aux fournisseurs. Vous venez donc compléter cette équipe.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. La société relève du régime réel normal et elle a opté pour la TVA sur les débits. Les travaux sont réalisés avec une suite logicielle comptable et de facturation fonctionnant en réseau.

A la fin du mois de novembre 2006, M. Dumoulin vous confie des missions de conseil et d'assistance en raison d'un retard accumulé durant la période fiscale.

Il vous sollicite sur les quatre dossiers suivants :

Dossier 1 : Opérations courantes

Dossier 2 : Opérations de fin d'exercice

Dossier 3 : Traitements fiscaux

Dossier 4 : Analyse financière

Les quatre dossiers à traiter sont indépendants.

Extrait des procédures comptables de la société EVERBAT

1. Les journaux auxiliaires utilisés par la société

Les opérations comptables sont enregistrées dans les journaux d'achats (code AC), de ventes (code VE), de banque (code BA), de caisse (code CS), d'opérations diverses (code OD) et des à nouveaux (AN).

Le journal des achats est utilisé pour l'enregistrement des achats de biens et de services et les acquisitions d'immobilisations.

2. Extrait du plan comptable de la société

• Comptes généraux

- ▶ 145000 Amortissements dérogatoires
- ▶ 218201 Matériel de transport (structure)
- ▶ 218202 Matériel de transport (composant)
- ▶ 281820 Amortissement du matériel de transport (structure)
- ▶
- ▶ 438200 Organismes sociaux – Charges sociales sur congés payés
- ▶ 445620 État, TVA déductible sur immobilisations
- ▶ 445660 État, TVA déductible sur autres biens et services
- ▶ 445710 État, TVA collectée
- ▶ 448200 État, Charges fiscales sur congés payés
- ▶ 512300 Société Générale
- ▶
- ▶ 606100 Achats non stockés de fournitures non stockables (eau, énergie,...)
- ▶ 607410 Achats équipements sanitaires
- ▶ 607510 Achats produits plomberie
- ▶ 609741 R.R.R obtenus sur achats équipements sanitaires
- ▶ 609751 R.R.R obtenus sur achats produits plomberie
- ▶ 615000 Entretien et réparations
- ▶ 627100 Frais bancaires sur titres
- ▶ 627800 Autres frais bancaires et commissions sur prestations de services
- ▶ 631820 Charges fiscales sur provision pour congés payés
- ▶ 641200 Congés payés
- ▶ 645820 Charges sociales sur provision pour congés payés
- ▶ 666000 Pertes de change
- ▶ 667000 Charges nettes sur cession de VMP
- ▶ 681100 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- ▶ 687200 Dotations aux provisions réglementées
- ▶
- ▶ 706100 Prestations de services
- ▶ 707410 Ventes équipements sanitaires
- ▶ 707510 Ventes produits plomberie
- ▶ 708500 Port et frais accessoires facturés
- ▶ 766000 Gains de change
- ▶ 767000 Produits nets de cession de VMP

- **Comptes de tiers**

La comptabilité auxiliaire des clients est organisée comme suit :

- les comptes auxiliaires des "clients en compte" rattachés au compte collectif « 411000 Clients » ont pour code les 4 premières lettres du nom ou de la raison sociale (la SARL COSIN est identifiée par COSI).
- les opérations réalisées avec les particuliers passent par le compte général 411100 Clients particuliers.

Les comptes auxiliaires fournisseurs rattachés au compte collectif 401000 Fournisseurs ou au compte 404000 Fournisseurs d'immobilisations sont codifiés à l'aide des 4 premières lettres du nom ou raison sociale (pour le fournisseur DELPORT, le compte individuel est DELP par exemple).

3. Règles de comptabilisation des immobilisations corporelles

La société utilise la méthode préférentielle consistant à inclure les droits de mutation, d'enregistrement et de timbres, les honoraires ou les commissions et les frais d'actes dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles, conformément à l'article 321-10 du PCG.

Les composants sont enregistrés dans des comptes distincts selon le plan des comptes de l'entreprise.

DOSSIER 1 : OPÉRATIONS COURANTES

Votre polyvalence a retenu l'attention de M. Dumoulin qui vous confie deux tâches liées à la comptabilité financière.

A. Étude du projet de modification de la procédure des "ventes en compte"

Le dernier compte-rendu de la direction commerciale présente les difficultés qui résultent d'une stricte application des procédures de validation des commandes pour les "clients en compte" démarchés par les vendeurs. Il s'accompagne de propositions destinées à assouplir les modalités d'acceptation des commandes pour cette clientèle. M. Dumoulin, intrigué par les solutions envisagées, sollicite vos conseils avant de donner son avis sur les demandes émises par la direction commerciale.

Vous disposez :

- des procédures de gestion de la clientèle de la société (*annexe 1*) ;
- d'un extrait du compte-rendu trimestriel de la direction commerciale (*annexe 2*).

TRAVAIL À FAIRE

Présenter dans une note d'une quinzaine de lignes à l'attention de M. Dumoulin les risques susceptibles de résulter de la mise en application de la proposition faite par la direction commerciale dans son compte-rendu trimestriel.

Pour préserver l'anonymat de sa copie, le (la) candidat(e), auteur de la note, se désignera comme « Le (La) consultant(e) ».

B. Enregistrement des documents en attente de comptabilisation

Monsieur Dumoulin n'a pas eu le temps de traiter les documents laissés en attente par les aides-comptables. Il vous demande de les enregistrer en comptabilité.

TRAVAIL À FAIRE

En utilisant le bordereau fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)*, enregistrer les documents figurant en *annexe 3*.

C. Écritures consécutives au rapprochement bancaire

Le solde du compte bancaire au 30 novembre 2006 a été contrôlé par Monsieur Dumoulin après l'édition informatique de l'état des mouvements non pointés. Il reste à mettre à jour la comptabilité de la société EVERBAT en enregistrant les opérations qui figurent dans l'état de rapprochement. Pour effectuer cette tâche, vous disposez de l'état de rapprochement détaillé et expliqué par M. Dumoulin (*annexe 4*).

TRAVAIL À FAIRE

Passer sur le bordereau donné en *annexe A (à rendre avec la copie)* toutes les écritures nécessaires pour mettre la comptabilité en conformité avec l'état de rapprochement et les informations complémentaires.

DOSSIER 2 : OPÉRATIONS DE FIN D'EXERCICE

A. Acquisition et amortissement d'un nouveau véhicule

M. Dumoulin vous charge d'enregistrer l'acquisition et d'établir le plan d'amortissement du véhicule acquis en novembre 2006 conformément aux articles 322-1 et 322-3 du PCG.

Les éléments suivants sont mis à votre disposition :

- la facture relative au véhicule acquis (*annexe 5*) ;
- un extrait du PCG (*annexe 6*) ;
- la fiche d'immobilisation saisie sur informatique pour le véhicule acquis (*annexe 7*).

TRAVAIL À FAIRE

1. En utilisant le bordereau fourni en *annexe B (à rendre avec la copie)*, enregistrer l'acquisition du véhicule.
2. Présenter le plan d'amortissement du véhicule (hors composants additionnels) en dissociant l'amortissement fiscal, l'amortissement comptable et l'amortissement dérogatoire.
3. Justifier le solde des amortissements dérogatoires existant à la fin du plan d'amortissement.
4. Enregistrer sur le bordereau fourni en *annexe B (à rendre avec la copie)*, les dotations aux amortissements au 31 décembre 2006.

B. Calcul et enregistrement des dettes provisionnées pour congés à payer

Dans le cadre des travaux d'inventaire 2006, il vous reste à déterminer le montant de la dette provisionnée sur congés payés.

Vous disposez d'une fiche de travail pour congés payés (*annexe 8*)

TRAVAIL À FAIRE

1. Calculer le montant de la dette provisionnée pour congés payés selon la méthode du maintien du salaire et selon la méthode du 10^{ème}. Quel montant doit retenir l'entreprise ?
2. En utilisant le bordereau fourni en *annexe B (à rendre avec la copie)*, procéder aux enregistrements comptables nécessaires au 31/12/2006.

DOSSIER 3 : PROBLÈMES FISCAUX

Début 2007, M. Fabiani s'adresse à M. Dumoulin pour obtenir des précisions sur l'imposition des revenus que lui verse la société et préparer la saisie en ligne de sa déclaration d'impôt sur le revenu. M. Dumoulin vous charge de répondre aux demandes de M. Fabiani et de déterminer les meilleurs choix fiscaux.

Le dossier qui vous est remis contient les pièces suivantes : ♦

- le relevé des revenus et des remboursements versés à M. Fabiani en 2006 (*annexe 9*) ;
- des extraits d'une documentation fiscale (*annexe 10*).

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 9 et 10**,

1. Retrouver le taux de rémunération des comptes courants pratiqué par la société.
2. Calculer le montant des intérêts fiscalement déductibles pour la société. En déduire le montant de la réintégration à pratiquer lors du calcul du résultat fiscal.
3. M. Fabiani a opté pour le prélèvement libératoire sur ses intérêts de compte courant. Il ne comprend pas pourquoi la totalité des intérêts versés n'est pas soumise à ce prélèvement. Justifier le montant des intérêts qui sont soumis au prélèvement libératoire.
4. M. Fabiani souhaite optimiser l'imposition à l'IR de ses revenus 2006 qu'il doit déclarer dans la catégorie des traitements et salaires. Indiquer, après calculs, la solution fiscale la plus avantageuse en matière d'impôt sur le revenu selon que M. Fabiani demande ou ne demande pas la déduction des frais réels dans sa déclaration.

M. Fabiani envisage courant 2007 de prendre une participation significative dans le capital de l'un de ses fournisseurs, la SARL MODESTO.

Dans cette optique, il vous demande de préparer, en collaboration avec M. Dumoulin, le dossier que le conseil d'administration doit mettre à la disposition des actionnaires. Il s'est procuré un certain nombre de documents comptables relatifs à l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2006 de la SARL MODESTO.

Pour mener à bien votre mission, vous disposez des documents suivants fournis par la SARL MODESTO :

- des informations relatives à l'affectation du résultat 2005 et au capital (*annexe 11*) ;
- le tableau des soldes intermédiaires de gestion 2006 (*annexe 12*) ;
- le tableau des immobilisations de l'exercice 2006 (*annexe 13*) ;
- un extrait de l'état des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 2006 (*annexe 14*).

TRAVAIL À FAIRE

1. Calculer la capacité d'autofinancement de l'exercice 2006 à partir de l'excédent brut d'exploitation. Le calcul est à réaliser en utilisant le tableau donné en *annexe C (à rendre avec la copie)*.
2. Compléter en *annexe D (à rendre avec la copie)* le tableau des emplois et ressources du tableau de financement de la SARL MODESTO se rapportant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2006.
3. Sachant que la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est estimée à 10 % du montant de la variation du chiffre d'affaires HT, déterminer la variation de la Trésorerie Nette.

1. La clientèle

Elle est constituée de particuliers et de plombiers chauffagistes qui sont aussi prescripteurs des produits au consommateur final.

Les ventes aux plombiers chauffagistes représentent l'essentiel du chiffre d'affaires de la société. Elles sont systématiquement réalisées aux conditions "clients en compte" dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ventes au comptoir avec enlèvement immédiat des marchandises après signature du bon de livraison ;
- ventes à livrer pour les commandes relevées par les représentants avec livraison par la société directement sur le chantier ;
- dans les deux cas, ces ventes donnent lieu à un règlement à crédit.

Les professionnels qui ne relèvent pas des conditions "clients en compte" sont tenus de régler les marchandises au comptant. Il en est de même pour les nouveaux clients "professionnels" qui désirent ouvrir un compte pour leur première commande.

Les ventes aux particuliers correspondent à des ventes au comptoir et à des prestations faisant l'objet d'un paiement immédiat (clients au comptant).

2. Conditions générales de vente pour les "clients en compte"

Commande

Le client accepte sans réserves nos conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

Les commandes transmises directement par nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.

Les prises de commande par nos représentants s'effectuent, sous peine de nullité, sur des bulletins de commande numérotés et signés par nos clients. Elles ne deviennent définitives qu'après acceptation contresignée du directeur des ventes. Celui-ci vérifie en effet la solvabilité du client et la validité du taux de remise éventuellement accordé.

Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Facturation

Elle est déclenchée dès le retour du bon de livraison signé par le client.

Règlement

Nos factures sont payables :

- à trente jours suivant la date de retrait ou de livraison des marchandises pour nos clients professionnels, sous réserve d'une garantie de solvabilité jugée suffisante ;
- au comptant pour les autres clients.

ANNEXE 2 – Extrait du compte-rendu trimestriel de la direction commerciale

Réunion du : 14/11/2006	Responsable : M. Vallome
Diffusion : Participants – M. Durand, direction générale – M. Dumoulin, comptabilité	
Ordre du jour : 1 – Bilan de l'activité commerciale du troisième trimestre 2 – Questions diverses	

I – Bilan de l'activité commerciale du troisième trimestre

Le chiffre d'affaires de notre société n'a pas été affecté par les événements climatiques qui ont frappé notre région. Il continue de progresser, soutenu par un contexte économique porteur pour notre secteur d'activité.

.....

II – Questions diverses

a – Traitement des commandes des nouveaux "clients en compte" visités par les représentants

Les plombiers chauffagistes qui s'approvisionnent auprès de la concurrence n'acceptent de passer commande lors de la visite de nos représentants que si la livraison des marchandises demandées intervient le lendemain sur le chantier. Certes, notre logistique est suffisamment dimensionnée pour fournir ce service pour les articles habituellement commandés et disponibles en stock. Cependant, les conditions générales de vente pour cette catégorie de clientèle ne permettent pas actuellement d'engager la livraison sous un délai aussi court.

En conséquence, l'équipe commerciale propose de faire supprimer, dans les conditions générales de vente, la mesure d'acceptation par contre-signature appliquée aux commandes relevées par la voie des représentants auprès de la clientèle professionnelle.

La disparition de cette mesure renforcerait l'efficacité de nos représentants et nous permettrait de gagner des parts de marché sur la concurrence tout en développant notre chiffre d'affaires.

b – Organisation des tournées des représentants

.....

ANNEXE 3 – Pièces comptables à enregistrer

Ets GELA		<i>Avoir n° A12-06</i>		
33000 Bordeaux				
RCS Bordeaux B 597563782				
Société				
EVERBAT				
87000 Limoges				
Le 14 novembre 2006				
Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
	Votre ristourne sur vos achats de sanitaires troisième trimestre 2006			
	Montant hors taxes			103,10
	TVA à 19,60 %			20,21
	Avoir net T.T.C			123,31
Avoir net à votre compte : 123,31 €.				

Ets GELA		<i>FACTURE n° 237-06</i>		
33000 Bordeaux				
RCS Bordeaux B 597563782				
		Doit :		
		Société EVERBAT		
		87000 Limoges		
		Le 19 novembre 2006		
Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
17B	NILA lavabo blanc	24	16,64	399,36
17C	NILA colonne blanc	12	13,37	160,44
71P	ELIA vasque SH bleu	16	73,00	1 168,00
Votre remise 2 %				- 34,56
Total hors taxes				1 693,24
TVA à 19,60 %				331,88
Net à payer TTC				2 025,12
En votre aimable règlement : échéance 31 décembre 2006. Escompte 1 % si paiement huitaine				

ANNEXE 3 (suite) – Pièces comptables à enregistrer

Société Générale

CHÈQUE 09378127

DATE : 22 novembre 2006

ORDRE : Ety GELA

OBJET : Fact.237-06 diminuée
de l'avoir A12-06 et de
l'escompte de
règlement

MONTANT
CHEQUE 1 881,56 €

Société EVERBAT
Ventes de fournitures
pour la plomberie
87000 Limoges
RCS Limoges B 284659712

FACTURE n° PC1334

Doit :

SARL CSTB
87110 Solignac

Le 25 novembre 2006

Réf.	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant
TC22	Tube cuivre 20x22	50	3,80	190,00
TV01	Tube PVC NF M1 100	24	2,56	61,44
BC80	Brasure castolin 800	1	55,00	55,00
CP05	Collier plombelec 14	100	0.13	13,00
Port	Forfait livraison			30,00
Total hors taxes				349,44
TVA à 19,60 %				68,49
Montant total T.T.C				417,93
Net à payer				417,93
TVA acquittée sur les débits				
Mode de règlement : lettre de change relevé magnétique				
Echéance : 23 décembre 2006				

ANNEXE 4 – État de rapprochement

Société EVERBAT		ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE	
Compte 512300 Banque Société Générale		Période du : 01/11/2006 au 30/11/2006	
LIBELLÉS	DÉBIT	CRÉDIT	
Report solde ajusté compte 512300 au 31/10/2006	34 832,63		
Opérations à comptabiliser au compte 512300 :			
27/11/2006 VIR Règlement client Delhomme	282,72		
28/11/2006 482176 Virement fournisseur suisse ELKAT			1 795,11
VIR Commission virement international			98,07
S36751 (dont T.V.A : 16,07)			
29/11/2006 BO 36AZ9 Vente 30 actions Total au cours unitaire de 219,20 €	6 558,00		
(commission 18 € TTC déduite dont TVA : 2,95)			
Total	41 673,35		1 893,18
Solde relevé bancaire n°32 au 30/11/2006	39 780,17		Solde créditeur

Informations complémentaires

► Le client Delhomme a déposé son bilan en juin 2006. Dans la comptabilité de la société EVERBAT, le compte de ce client est débiteur de 1 489,02 € (TVA au taux normal). Le liquidateur a informé la société EVERBAT qu'il n'y a plus de règlement à attendre de ce client.

► Le virement effectué au fournisseur suisse ELKAT correspond au règlement de la facture VK2591 d'un montant de 8 571,30 CHF (franc suisse). Cette facture datée du 10 septembre 2006 concernait une importation de pièces de sanitaire à payer selon les modalités suivantes :

- les 2/3 de la facture au 30 septembre 2006 ;
- le solde fin novembre 2006.

Les cours de l'euro par rapport au franc suisse communiqués par la Banque de France sont les suivants :

Dates	10/09/2006	30/09/2006	28/11/2006
Cours 1 euro =	1,5751 CHF	1,5881 CHF	1,5916 CHF

► Les 30 actions de la société Total avaient été acquises le 15 octobre 2005 au cours unitaire de 204,50 € afin de placer à court terme un excédent de trésorerie. Au 31 décembre 2005, il n'a pas été nécessaire de constituer une dépréciation.

ANNEXE 5 – Facture d'acquisition d'un véhicule utilitaire

Société Limousin Garage 87000 Limoges Concessionnaire - Réparateur RCS Limoges B 328489572		FACTURE n° 411226 Doit : Société EVERBAT 87000 Limoges Le 27 novembre 2006		
Client	Commande	Marque	V.I.N	
S6870	12325	Peugeot	VF33B6HKM49752371	
<i>Désignation</i>		<i>Qté</i>	<i>P.U. HT</i>	<i>Montant</i>
Boxer Fourgon Tôle 350 MH HDI 2,8 - PTAC 3,5 tonnes (1) Prix catalogue, tarif 05A		1	23 610,00	23 610,00
Equipements en option : Aide au stationnement		1	300,00	300,00
Accessoires : GPS Magellan transférable Modèle ROAD MATE 700 (2)		1	1 210,00	1 210,00
Pack livraison : lampes, bombe dégivrage, liquide lave glace... (3)		1	149,50	149,50
Carburant Gazole				37,60
Total hors taxes				25 307,10
T.V.A à 19,60 %				4 960,19
Montant total T.T.C				30 267,29
Débours carte grise				225,00
Net à payer				30 492,29
Règlement reçu ce jour par chèque sur la Société Générale n°09378211				

Renvois liés à la facture ci-contre :

- (1) Véhicule utilitaire neuf destiné exclusivement au transport des marchandises.
- (2) Accessoire dont les modalités d'utilisation exigent une comptabilisation selon la méthode des composants.
- (3) Le pack livraison ne comprend que des fournitures d'entretien.

ANNEXE 6 – Extrait du PCG et du mémento fiscal Francis LEFEBVRE

Extrait du PCG

- 322-1** 1. Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.
 2. L'utilisation pour une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif...
 3. Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.
 L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.
 Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.
 Le mode d'amortissement est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité.
- 322-3** Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.
 Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Extrait du mémento fiscal 2006 Francis Lefebvre

§ 855 Les amortissements sont calculés sur la base du prix d'achat ou du prix de revient de l'élément de l'actif./...

ANNEXE 7 – Fiche d’immobilisation du véhicule utilitaire

Société EVERBAT	FICHE IMMOBILISATION	N° : MT12
Nature immobilisation :	Véhicules de transport de marchandises	Imputation comptable : 218220
Désignation :	Boxer Fourgon Tôle 350 MH 3,5T	Complément : VF33B6HKM49752371
Fournisseur :	Société Limousin Garage	Date acquisition : 27/11/2006 Date mise en service : 01/12/2006
Prix d’acquisition HT :	24 135,00	T.V.A récupérée : 4 686,36 Valeur résiduelle estimée : 6 000,00
Durée de consommation des avantages économiques attendus (en années) :	5	Mode : Linéaire
Amortissement fiscal :	Dégressif	Durée d’amortissement (en années) : 5 Coefficient dégressif : 1,75

ANNEXE 8 – Fiche de travail pour les congés à payer

Société EVERBAT	Provision pour congés à payer	Exercice 2006
Montant des rémunérations brutes de décembre 2006 : 140 800,00 € (dont 13 ^{ème} mois : 70 400,00 €)		
Base congés payés : 443 000,00 €		
Effectif de l’entreprise pendant la période de référence : 32		
Taux forfaitaire retenu pour les cotisations patronales : 42 %		
Taux forfaitaire retenu pour les charges fiscales sur salaires : 3 %		
Nombre moyen de jours ouvrables par mois retenu par l’entreprise : 26 jours		

ANNEXE 9 – Relevé des revenus et remboursements versés à M. Fabiani en 2006

Société anonyme EVERBAT	Année 2006
Relevé des revenus et frais remboursés – M. Fabiani	
Rémunérations nettes imposables déclarées par EVERBAT pour votre fonction de PDG (dont avantages en nature : 2 360,82 €)	64 500,00
Remboursements de frais réels effectivement exposés pour votre activité professionnelle	3 600,00
Intérêts nets versés sur votre compte courant d’associé ✓ dont soumis aux prélèvements libératoires	2 400,00 1 732,00

455101 Associé Fabiani – Compte courant

Période du : 01/01/06 au 31/12/06

Date	Jal	N° pièce	Libellé écriture	Débit	Crédit	Solde Débiteur	Solde Crédeur
01/01/06	AN	01	À nouveau		40 000,00		40 000,00
31/12/06	OD	P45/12	Intérêts acquis 2006		2 400,00		42 400,00
31/12/06	BNP	V 0123	Virement intérêts nets de prélèvements sur votre cpte bancaire	1 932,36			40 467,64
31/12/06	OD	P 145	Votre retenue pour prélèvement libératoire et contributions sociales	467,64			40 000,00
			Totaux	2 400,00	42 400,00		40 000,00

Il n’existe pas d’autres comptes courants d’associés ouverts dans la société.

La moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises d’une durée initiale supérieure à 2 ans s’élève pour un exercice clôturé à la date du 31 décembre 2006 à 4,33 %.

Montant des frais professionnels réels engagés par M. Fabiani : 15 000 €

Rappel : le capital de la Société EVERBAT, entièrement libéré, est de 245 000 euros.

ANNEXE 10 – Informations fiscales

► Extraits du Mémento Fiscal 2006 Francis Lefebvre

§794 (...) Lorsqu'ils sont perçus par une personne physique, les intérêts des comptes courants constituent des revenus de capitaux mobiliers qui, en tant que revenus de créances, peuvent en principe être placés sur option sous le régime du prélèvement forfaitaire libératoire. Cette possibilité d'option comporte toutefois plusieurs limitations.

§ 795 Les intérêts excédentaires réintégrés dans les bénéfices imposables de la société ne peuvent pas faire l'objet de l'option pour le prélèvement libératoire....

§ 796 En ce qui concerne les intérêts versés au titre des sommes que les associés dirigeants (...) laissent ou mettent (...) à la disposition de la société, l'option pour le prélèvement libératoire n'est admise que dans la mesure où le total de ces avances n'excède pas 46 000 €.

► Traitements et salaires – Frais professionnels

Les frais professionnels sont pris en compte sous la forme d'une déduction forfaitaire de 10 %. Elle ne peut être inférieure à 396 € pour 2006. Mais s'il y a intérêt, le salarié peut renoncer à cette déduction forfaitaire et demander que soit déduit le montant de ses frais réels.

En contrepartie de la déduction des frais réels, le contribuable cesse de pouvoir prétendre à la déduction forfaitaire de 10 %. En outre, le salarié (dirigeant ou non) doit rattacher au revenu brut les allocations forfaitaires et les remboursements de frais.

Source : La Revue Fiduciaire

ANNEXE 11 – Informations relatives à l'affectation du résultat 2005 et au capital de la SARL MODESTO

* Affectation du résultat

ORIGINES		
Report à nouveau antérieur		0
Résultat de l'exercice		60 383
Prélèvement sur les réserves		0
AFFECTATIONS		
Réserve légale	3 019	
Autres réserves	0	
Dividendes	57 364	
Report à nouveau	0	
TOTAUX	60 383	60 383

* Capital

Aucune variation du capital n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

ANNEXE 12 – Soldes intermédiaires de gestion de la SARL MODESTO – Exercice 2006

	Exercice 2006		Exercice 2005		Variation en %
	Détail	Sommes	Détail	Sommes	
Ventes de marchandises (a) (a) = Ventes de marchandises - RRR accordés par l'entreprise sur ventes de march.	645 634	645 634	685 432	685 432	-5,81%
- Coût d'achat des marchandises vendues (b) (b) = Achats de marchandises + Frais accessoires sur achats de marchandises - RRR obtenus sur achats de marchandises +/- Variation de stocks de marchandises	458 402	-458 402	482 567	-482 567	-5,01%
= Marge commerciale		187 232		202 865	-7,71%
Production vendue (c) (c) = Production vendue - RRR accordés par l'entreprise	348 671	348 671	277 523	277 523	25,64%
+/- Production stockée		107 920		-1 562	7009,11%
+ Production immobilisée					
= Production de l'exercice		456 592		275 961	65,45%
Production de l'exercice		456 592		275 961	
+ Marge commerciale		187 232		202 865	
- Consommations de l'exercice en provenance de tiers (d) (d) = Achats de matières premières et autres approv. +/- Variation de stock + Autres achats et charges externes	267 797	-326 912	167 842	-220 218	48,45%
= Valeur ajoutée produite		316 912		258 608	22,55%
Valeur ajoutée produite		316 912		258 608	
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts et taxes et versements assimilés		-1 516		-1 286	17,85%
- Charges de personnel (e) (e) = Salaires et traitements + Charges sociales	120 835 49 331	-170 166	101 572 37 351	-138 924	22,49%
= Excédent brut d'exploitation		145 230		118 398	22,66%
Excédent brut d'exploitation		145 230		118 398	
+ Reprises sur provisions et transferts de charges					
+ Autres produits de gestion courante					
- Dotations aux amortissements et aux provisions (f) (f) = Sur immobilisations : dotations aux amortissements + Sur immobilisations : dotations aux provisions + Sur actif circulant : dotations aux provisions + Pour risques et charges : dotations aux provisions	20 952	-20 952	18 743	-18 743	11,79%
- Autres charges de gestion courante (g) (g) = Autres charges de gestion courante - Quotes-parts de résultat sur opérations / commun	120	-120	108	-108	
= Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)		124 158		99 547	24,72%
Résultat d'exploitation (bénéfice)		124 158		99 547	
+ Produits financiers (dont compte 786 : 0)					
- Charges financières (dont compte 686 : 0)		-3 583		-5 890	-39,16%
= Résultat courant avant impôts		120 575		93 657	28,74%
Produits exceptionnels (dont compte 787 : 0 et compte 777 : 1 500)		98 190		21 324	
- Charges exceptionnelles (dont compte 687 : 147)		-96 903		-17 756	
= Résultat exceptionnel		1 287		3 568	-105,97%
Résultat courant avant impôts		120 575		93 657	
+ Résultat exceptionnel		1 287		3 568	
- Participation des salariés					
- Impôt sur les bénéfices		-46 883		-36 842	23,18%
= Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		74 979		60 383	24,17%
Produits des cessions des éléments d'actif		96 690		21 187	
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		-96 756		-17 756	
= Plus-values ou moins-values de cessions		- 66		3 431	-101,91%

ANNEXE 13 – Tableau des immobilisations de la SARL MODESTO – Exercice 2006

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	266 504,00	108 679,00	83 022,00	292 161,00
Immobilisations financières.....	476,00		(1) 476,00	0,00
TOTAL	266 980,00	108 679,00	83 498,00	292 637,00

(1) Il s'agit d'un remboursement de prêt

Une des immobilisations acquises a été financée à l'aide d'une subvention de 15 000 €.

ANNEXE 14 – Extrait de l'état des dettes de la SARL MODESTO – Exercice 2006

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2).....				
Autres emprunts obligataires (2)	100 000	40 000	60 000	
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3).....				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés.....	150 000	100 000	50 000	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés..				
Autres dettes (3)				
Produits constatés d'avance				
TOTAL.....	250 000	140 000	110 000	
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	70 000			
(3) Dont envers les associés (indication du poste concerné)				

ANNEXE C (à rendre avec la copie)**Tableau de détermination de la capacité d'autofinancement (Dossier 4)**

Eléments	Montants	Justifications
Excédent (ou Insuffisance) Brute d'Exploitation		
+ Transferts de charges d'exploitation		
+ Autres produits d'exploitation		
- Autres charges d'exploitation		
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		
- Charges financières		
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats		
- Impôts sur les bénéfices		
Capacité d'Autofinancement		

ANNEXE D (à rendre avec la copie)**Tableau des emplois et ressources du tableau de financement (Dossier 4)**

EMPLOIS	Exercice 2006	RESSOURCES	Exercice 2006
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé : Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé Cessions d'immobilisations Incorporelles Corporelles	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)		Augmentation des capitaux propres Augmentation de capital ou apports Augmentations des autres capitaux propres	
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
Total des emplois		Total des ressources	
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)		Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	